



PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DE L'AIRE DE JEU DE LA JANAIE SUITE A UNE DEGRADATION

N°2025-115

Le Maire de la Ville de MELESSE,

Vu le code Pénal ;

Vu la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2212-2 ;

Considérant qu'en raison de dégradations, il est nécessaire de fermer temporairement l'aire de jeu de la Janaie située sur la commune de Melesse afin de préserver la sécurité des usagers et de permettre sa remise en état ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : L'aire de jeu de la Janaie située sur la commune de Melesse sera temporairement fermée **à partir du mercredi 26 février 2025** ;

ARTICLE 2 : Des panneaux matérialisant la fermeture de ce lieu sera mis en place par les Services Techniques de la commune de Melesse ;

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services, le Responsable des Services Techniques et la Police Municipale de la Mairie de Melesse sont chargés de l'exécution du présent arrêté ;

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Betton,
- Services Techniques et Police Municipale de la Mairie de Melesse.

Information à lire attentivement.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous désirez contester le présent acte, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de l'acte attaqué. Celui-ci peut être déposé via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux.

Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de 2 mois, le silence du Maire vaut rejet implicite, ouvrant droit à un nouveau délai de recours contentieux de deux mois).

Le 26 février 2025

**Le Maire,
Claude JAOUEN**



Affiché le 26 février 2025

**Le Maire,
Claude JAOUEN**

